



ATTACHEMENTS

Le harcèlement sexuel au travail
Guide pratique à l'intention des cadres et des responsables du
personnel

Office du personnel du canton de Berne, Münsterergasse 45, 3011 Berne

Table des matières

Le présent document est destiné à servir de guide pratique pour les cadres ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des services du personnel dans l'application des principes suivants de la Charte de la fonction publique:

- **L'estime et la considération des individus génèrent un climat de confiance et stimulent la motivation.**
- **La santé physique et psychique ainsi que l'intégrité personnelle des collaborateurs et collaboratrices revêtent une grande importance et sont favorisées par des mesures adaptées.**

Le présent guide doit contribuer à instaurer une ambiance de travail où le harcèlement n'a pas sa place, et fournir des éclaircissements et des informations dans ce sens. La prévention est une obligation de l'employeur, que l'Office du personnel assume en publiant ce guide.

Le présent guide utilise le style direct pour s'adresser à ses destinataires.

Office du personnel du canton de Berne

Définition du harcèlement sexuel	3
Faits et chiffres	4
Conséquences du harcèlement sexuel au travail	5
Ce que dit la loi	6
Droits et obligations des agents et agentes cantonaux	9
Prévention	10
Procédures	12
Marche à suivre	
– Mesures à adopter par les cadres et les responsables du personnel	15
– Conseils aux victimes de harcèlement	18
– Conseils aux témoins de harcèlement	21
Responsabilité des cadres	22
Accueil et contact en cas de harcèlement sexuel	24
Pour en savoir plus	25